



## Réseau Education Sans Frontières Metz

Contact : resf57@wanadoo.fr www.educationsansfrontieres.org

C/o LDH, 3 rue Gambetta - 57 METZ  
Tel.0687951720/0673556961



## Collectif Mosellan Uni(e)s Contre une Immigration Jetable

[www.contreimmigrationjetable.org](http://www.contreimmigrationjetable.org)

C/o MRAP, 16 rue Vandernoot - 57000 - METZ  
tel 03 87 56 12 31

**Avec le soutien au niveau départemental de :** ATMF BHL, ATT Moselle, ATT Vallée de la Fensch, ATTAC 57, CASAM, CGT UD Moselle, Collectif Mosellan de Lutte contre la Misère, CNT, FSU 57, JCR, LCR, Ligue des Droits de l'Homme, Lutte Ouvrière, Mouvement des Jeunes Socialistes, MRAP, PCF, Réseau Education Sans Frontières, Solidaires, association du droit des jeunes, SOS Racisme, SUD Santé Sociaux, Sud Rail, UNEF, Les Verts, ACAT(action des Chrétiens contre la torture) ,DAL,SGEN-CFDT,FCPE,SNUIPP,ULM...

# 19 JANVIER : JOURNEE EUROPEENNE D'ACTION CONTRE L'ENFERMEMENT DES SANS-PAPIERS

Des personnes vivent dans notre pays SANS PAPIERS. Bien souvent, elles n'ont pu obtenir de titre de séjour pour n'avoir pu apporter la preuve de leur persécution dans le pays d'origine, ou parce que les autorités françaises refusent de voir les conséquences de leur renvoi dans le pays d'origine. Pourtant, ces personnes vivent ici, leurs enfants vont à l'école ici, parfois elles travaillent ...

Etre sans-papiers c'est une situation administrative, ce n'est pas un crime !  
ET POURTANT ...

### **LA CHASSE AUX ETRANGER-E-S EST OUVERTE !**

Les contrôles et arrestations se multiplient : dans la rue, aux abords ou à la Préfecture, à domicile ...

Des pressions sont faites sur le personnel de l'ANPE, sur les travailleurs sociaux pour qu'ils dénoncent les sans-papiers qu'ils accueillent ...

Dans les écoles, la police « se renseigne » sur telle ou telle famille sans papiers...

Il s'agit de faire du chiffre ! 25000 expulsions demandées par Hortefeux pour 2007

### **EN CENTRE DE RETENTION OU EN PRISON, LES SANS-PAPIERS SONT ENFERMES !**

Les « centres de rétention administrative » sont des prisons qui ne disent pas leur nom. Dans ces lieux fermés, ceinturés de barbelés et contrôlés par la Police ou la Gendarmerie, les étrangers qui doivent être expulsés peuvent être enfermés jusqu'à 32 jours. Ce sont des adultes, ou de plus en plus souvent aussi des familles avec des mineurs, et même des enfants en bas âge et des femmes enceintes ! En 2006, 201 enfants ont été enfermés en France !

De plus en plus de personnes sont « retenues » (1 500 places aujourd'hui contre 786 en 2002).

La durée légale de rétention augmente : 7 jours en 1981, 10 jours en 1993, 12 jours en 1998 et enfin 32 jours depuis 2003 (le Parlement européen discute de l'adoption d'une directive prévoyant une durée de rétention pouvant atteindre 18 mois !).

**LES ETRANGERS SANS-PAPIERS NE SONT PAS DANGEREUX ! ILS SONT EN DANGER !  
REFUSONS LA CRIMINALISATION DES SANS-PAPIERS !  
NON A L'ENFERMEMENT DES SANS-PAPIERS !**

**MANIFESTATION REGIONALE SAMEDI 19 JANVIER  
14H PLACE DE L'ESPLANADE A METZ**